

L'accompagnement gestion de crise Covid-19

Rappel en matière de TVA
Restauration

#8



Gérer vos salariés
en temps de
crise



**Assurer la continuité
à court terme de
mon entreprise**



3 Sécuriser la
poursuite de
l'activité



4 Anticiper la
reprise d'activité

Chers clients Cafetiers, Hôteliers, Restaurateurs, Boulangers,

Vous avez été contraint de fermer soudainement depuis le lundi 16 mars. Cette date a marqué un arrêt brutal de votre activité et a certainement engendré de graves conséquences financières.

Aves des aides de l'Etat parfois compliquées à obtenir ou trop tardives, vous avez dû faire preuve d'ingéniosité pour continuer à assurer un minimum d'activité. A ce titre, vous avez fortement développé les ventes à emporter.

Nous souhaitons vous rappeler les règles applicables en matière de TVA sur ce type de ventes.

TVA Restauration : vente à emporter



RAPPEL DE LA RÈGLE

L'application de l'un ou l'autre taux dépend de la destination des produits alimentaires :

consommation immédiate ou différée.

Et ce indépendamment de leur lieu de vente et du type de vente (à emporter, livrer ou consommer sur place), y compris dans les distributeurs automatiques.

LES TAUX SONT LES SUIVANTS :



Produits vendus pour une **consommation immédiate**

Taux intermédiaire de 10 %



Produits conditionnés dans des contenants permettant leur conservation, donc une **consommation différée**

Taux réduit de 5,5 %

Quelques exemples concrets



Mon restaurant est fermé par décision administrative. Je prépare des plats du jour, je les vends et **je les livre**.



Mon restaurant est fermé par décision administrative. Je prépare des plats du jour, je les vends et **mes clients viennent les chercher**.



Ma boulangerie est restée ouverte. En complément du pain, des viennoiseries et pâtisseries, je vends dans sandwiches, salades et plats préparés.

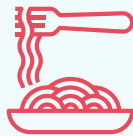


Mon Snack ou mon point de vente de type « Restauration rapide » continue son activité avec uniquement de la vente à emporter (livraison ou retrait sur place)

Consommation immédiate



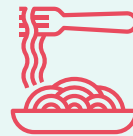
Consommation immédiate



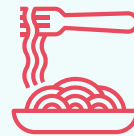
Consommation différée



Consommation immédiate



Consommation immédiate



(bien que le produit soit emporté)

Consommation différée



Taux intermédiaire à 10 %

Taux intermédiaire à 10 %

Taux réduit 5,5 %

Taux intermédiaire à 10 %

Taux intermédiaire à 10 %

Taux réduit 5,5 %

Votre équipe implid reste à vos côtés

Nous restons à votre disposition pour accompagner dans l'accomplissement des démarches. N'hésitez pas à contacter votre bureau de proximité.

